



FOYER-RURAL de MARSAIS

17700 MARSAIS

Courriel : frmarsais17@gmail.com

Site Internet : <https://marsais17.foyersruraux.org>

Facebook : Le Foyer Rural de Marsais Officiel

Association loi 1901 - Siret : 381 434 166 00017

FICHE INSCRIPTION

STEP 2025/2026

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :@.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

En cas d'urgence, prévenir :

Mme, M. Téléphone :

Mme, M. Téléphone :

Si personne n'est joignable, j'autorise à prendre toute mesure d'urgence, médecin, pompiers, hôpital.

J'atteste avoir lu et accepter le règlement (au dos de la fiche).

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

- Les cours de STEP tous les mercredis à 20h15 à 21h00 - hors vacances scolaires

Cotisation : 60€ l'année + carte adhésion Foyer Rural 16€ soit un total de 76€

Fiche à ramener avec votre règlement lors de l'inscription accompagnée **OBLIGATOIREMENT par un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Step datant de moins de trois ans.**

Cadre réservé au Foyer Rural		
Date	Mode de règlement	Somme réglée

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **La CARTE D'ADHÉSION du Foyer Rural :**

D'un montant de 16 €, elle est obligatoire pour participer aux diverses activités que propose le foyer rural. Elle est nominative et vous permet avec une seule carte d'accéder à toutes les activités. Elle est non remboursable et inclut une assurance individuelle accident.

- **TARIF**

60€ pour la saison du 08 septembre 2025 à 30 Juin 2026, pour un cours par semaine. Le paiement est effectué à l'inscription.

- **HORAIRES**

Les cours de Step, dispensés par Aurélie, Instructrice & Coach Sportive Diplômée, auront lieu **tous les mercredis à 20h15**, hors vacances scolaires et jours fériés, au Complexe du Chat d'Eau de Marsais, Salle Chartreuse, si le nombre de personnes est suffisamment important pour occuper cette salle.

- **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Aucune inscription ne sera prise en compte sans :

- le règlement de la carte d'adhésion au Foyer rural et de la cotisation à l'activité ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Step datant de moins de trois ans
- la présente fiche dûment remplie et signée .

- **DIVERS**

- Tapis de sol obligatoire et doit être identifié
- Des chaussures propres sont exigées.
- Certaines photos prises durant les cours ou durant certaines manifestations pourraient éventuellement être utilisées, uniquement dans le cadre du foyer rural : site internet du Foyer Rural, diaporama durant l'assemblée générale ou au forum des associations. Sans courrier écrit de votre part, transmis aux responsables, le Foyer rural considère tacitement que vous êtes d'accord.

